



Conseil de développement  
de la région d'Angers

La société civile, force de propositions

## Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté

Synthèse du rapport

### CHIFFRES CLÉS

**50 %** des ménages pauvres  
du Maine-et-Loire  
vivent sur le Pôle métropolitain Loire Angers

**80 %** des ménages pauvres  
du Pôle métropolitain Loire Angers  
vivent à Angers ou Trélazé

**1572 € / mois** : revenu mensuel de la  
moitié des ménages de la région angevine

**50 %** des demandeurs d'emploi  
de moins de 25 ans ont un niveau de qualification  
inférieur au Baccalauréat

**10,3 %** : taux de chômage  
dans le bassin d'emplois d'Angers  
(9,6 % en 2014)

**11 %** des emplois sont des CDD  
sur le Pôle métropolitain Loire Angers  
(10 % en 2006)

**12 000** ménages  
en attente d'un logement social  
au sein du Pôle métropolitain Loire Angers

La contribution *Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté* résulte d'une volonté des membres du Conseil de développement de comprendre les raisons de l'augmentation de la précarité et de la pauvreté et surtout les rouages de cette spirale de la précarité, de la pauvreté et de l'exclusion dans laquelle sont entraînées de nombreuses personnes et familles, dans les quartiers urbains comme dans les communes plus rurales du Pôle métropolitain Loire Angers.

« La production en masse de pauvres est un désordre profond de la société »\*, qui pour être jugulée, implique une refonte du système économique et social au niveau national. Sans attendre cette hypothétique refonte, les collectivités territoriales, les associations, les employeurs publics et privés et de nombreuses organisations consacrent beaucoup de moyens pour prévenir la précarité et combattre la pauvreté.

Cette synthèse reprend donc les principaux constats établis par le Conseil de développement sur le sujet de la précarité et de la pauvreté. Les pistes de réflexions qu'il avance ici visent à renforcer l'efficacité des moyens déployés par tous les acteurs locaux en capacité d'agir, en particulier dans les domaines de l'accès aux droits, du coût du logement, de la prévention du décrochage scolaire et sociale et enfin, dans le domaine de l'accompagnement des entreprises et des salariés pour le développement de l'emploi et l'accès à l'emploi.

\* Jean Rousseau, Président d'Emmaüs International

# L'AUGMENTATION DE LA PRÉCARITÉ ET LA PAUVRETÉ

## Une réalité statistique

Si la pauvreté peut se mesurer au moyen d'un seuil défini nationalement, la précarité est en revanche difficile à mesurer. Les causes engendrant une situation de précarité peuvent être multiples : logement, emploi, santé, situation familiale...

Pour autant, la **précarité monétaire** peut se mesurer. La moitié des ménages vivant sur les 68 communes du Pôle métropolitain Loire Angers perçoivent un revenu mensuel d'environ 1 500 €. Le revenu fiscal des 10 % les plus modestes s'y élève à 5 800 € par unité de consommation pour l'année 2011, quand il est de 7 400 € sur les autres agglomérations des Pays de la Loire. Depuis 2008, cette précarité monétaire a augmenté plus vite sur le territoire angevin que dans les autres agglomérations.

La **précarité se mesure également dans l'emploi**, marqué par une progression des emplois à temps partiel (20 % des salariés) et des emplois en CDD (11 % des emplois en 2011 contre 10 % en 2006), mais aussi par la progression continue du chômage (10,3 % en décembre 2014 contre 9,6 % en décembre 2013 sur la région d'Angers).

Le chômage présente des réalités différentes au sein des territoires de la région angevine :

- d'environ 7 % en zone rurale, le taux de chômage grimpe jusqu'à 30 à 40 % dans certains quartiers urbains.
- 20 % des demandeurs d'emploi sont des jeunes, dont la majorité a un niveau de qualification inférieur au Baccalauréat.

**Le Pôle métropolitain Loire Angers compte 20 000 ménages pauvres**, soit près d'1 ménage sur 7 (14,5 %) et concentre la moitié des ménages pauvres du Maine-et-Loire. À Angers, ils sont près d'1 ménage sur 5 (19 %), voire 1 ménage sur 2 dans certains secteurs (52 % quartier Monplaisir, 46 % quartier La Roseaie). Or, la pauvreté touche certaines personnes plus que d'autres, en particulier les familles monoparentales et par conséquent, les enfants. Ce constat interpelle d'autant plus qu'à Angers en particulier, 1 famille sur 5 est monoparentale, voire 1 sur 3 dans certains secteurs.

Quant à l'exclusion, elle n'est pas mesurable, si ce n'est partiellement, notamment en comptabilisant les personnes accueillies par des services sociaux publics ou associatifs.

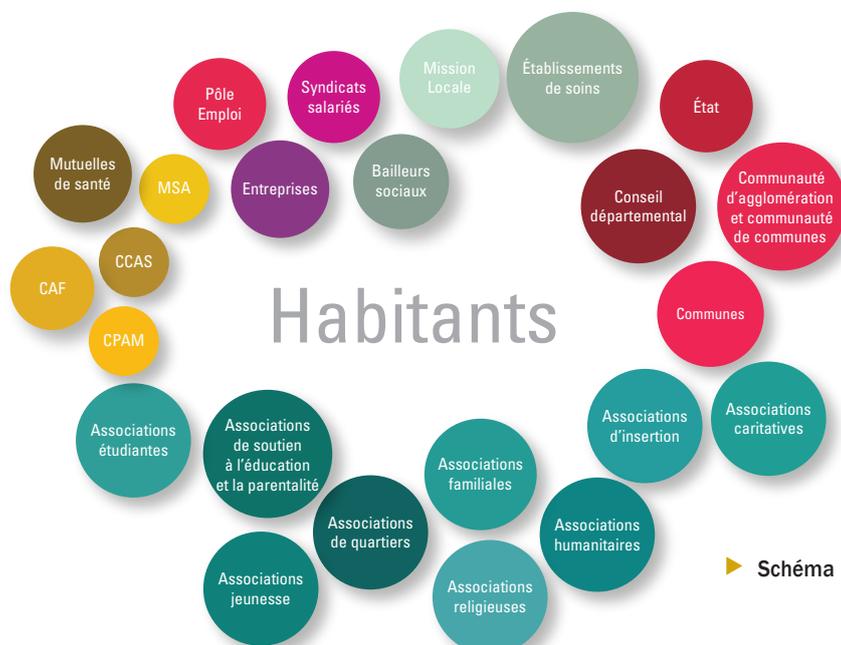
## Une réalité vécue

Nul n'est à l'abri d'une rupture. Cette première rupture peut entraîner d'autres dans son sillage, venant fragiliser encore plus la situation d'une personne et celle de sa famille. C'est ce dont témoignent les nombreux acteurs publics et privés qui contribuent ou qui ont pour mission de prévenir ces risques de ruptures, d'accompagner les personnes – lorsque les ruptures ont lieu – afin d'éviter les situations de précarité ou de pauvreté. Enfin, lorsqu'elles n'ont pu être évitées, ces acteurs publics et privés œuvrent également dans leur domaine de compétences et selon leurs capacités financières et humaines, pour aider ces personnes à sortir de situations de précarité et de pauvreté.

Les politiques nationales et locales de solidarité, confortées par des initiatives privées, visent à intervenir au plus tôt dans les processus de fragilisation / précarisation / paupérisation / exclusion, pour permettre aux personnes de conserver ou de retrouver une situation acceptable.

Qu'il s'agisse de l'État comme des collectivités territoriales ou des associations, tous les acteurs s'accordent cependant sur le constat suivant : au vu des moyens humains et financiers pourtant considérables déployés sur le territoire angevin comme sur d'autres territoires, leurs actions ne sont pas aussi efficaces et efficientes qu'elles le devraient.

Au-delà des répartitions de compétences et d'interventions fixées par la loi et les textes réglementaires qui s'imposent à l'État, aux collectivités locales et aux grandes institutions de protection sanitaire et sociale et malgré quelques initiatives ponctuelles, ces interventions ne sont pas suffisamment lisibles, connues, coordonnées. Et il est d'autant plus complexe de remédier à cette situation que la nature des interventions de solidarité évolue au gré des changements d'exécutifs nationaux et locaux, des nouvelles conventions pluriannuelles et autres programmes.



► Schéma : Acteurs gravitant autour de l'habitant/résident

# UNE PROPOSITION-CLÉ

## Expérimenter localement de nouvelles modalités d'une action sociale locale partagée et coordonnée

En attendant de « repenser le système au niveau national », le Conseil de développement suggère d'expérimenter localement de nouvelles modalités d'action sociale axée d'une part, sur la prévention des risques de précarité et de pauvreté et d'autre part, sur l'accompagnement dans la reconstruction des personnes fragilisées.

### 1<sup>er</sup> volet : Coordination des interventions de l'État, des collectivités locales et des principales institutions de protection sociale et sanitaire présentes localement

- ▶ **Ouvrir une réflexion entre les communes de la future communauté urbaine** sur la compétence « Action sociale ». Ouvrir ou poursuivre cette même réflexion au sein de chacune des communautés de communes du Pôle métropolitain Loire Angers.
- ▶ **Faire du territoire du Pôle métropolitain, ou de l'une des communautés, un territoire d'expérimentation du projet « Agile »** (Améliorer la gouvernance et développer l'initiative locale pour mieux lutter contre l'exclusion).

« Chefs de file de l'action sociale », 15 départements se sont déjà saisis de cette démarche proposée par l'État et inventent en partenariat avec les communes, CCAS, institutions, habitants... les modalités d'une nouvelle gouvernance de l'action sociale locale préventive tout autant que curative. Le Conseil départemental du Maine-et-Loire pourrait lui aussi se saisir de ce projet.

### 2<sup>e</sup> volet : Coordination des interventions des associations locales

- ▶ **Réaliser un état des activités des associations présentes au sein du Pôle métropolitain Loire Angers** et œuvrant tant pour la prévention de la précarité et la pauvreté que pour l'aide au retour à l'emploi, à une vie sociale, dans un logement...
- ▶ **Susciter la création d'un réseau inter-associatif** pour partager les informations, coordonner les actions, mutualiser les moyens, innover, pour mieux détecter les situations personnelles ou familiales à risque ou en difficulté et mieux répondre aux besoins.

- ▶ **Tester de nouvelles modalités d'interventions coordonnées** – Ex : dossiers de demandes d'aides simplifiés et uniformisés ; groupement d'employeurs pour partager, à plusieurs associations, des emplois administratifs, d'éducateurs...

## LES PRIORITÉS

En plus de proposer aux personnes un accompagnement global plutôt qu'un accompagnement « par tuyau », ces expérimentations que suggère le Conseil de développement permettraient d'améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions menées pour prévenir les risques de précarité et lutter contre la pauvreté. Ces interventions, professionnelles comme bénévoles, doivent être bien entendu poursuivies et renforcées, en particulier dans 4 domaines.

### Faciliter l'accès aux droits et aux services

La connaissance et l'accès aux droits et services auxquels ils peuvent prétendre pourraient suffire à de nombreux ménages pour éviter leur précarisation, voire leur paupérisation ou pour s'extraire de situations de précarité ou pauvreté et commencer leur reconstruction. D'autres motifs expliquent également ce non-recours aux services publics et privés présents sur leurs communes ou à proximité : il s'agit parfois d'un refus d'aide, mais plus régulièrement de découragement face à la complexité des démarches administratives.

Il est donc prioritaire d'améliorer l'accessibilité physique et culturelle des informations sur les droits et les services

pour toute personne, quelle que soit son âge, sa commune de résidence, sa situation sociale ou professionnelle... en intervenant à la fois sur les documents informatifs et administratifs et sur les lieux physiques d'information.

- ▶ **Mettre en place des guichets uniques de renseignements publics**
- ▶ **Simplifier l'information sur les droits et les services et développer les initiatives de soutien à la compréhension et à la rédaction des dossiers administratifs**

## Réduire les coûts des logements

Qu'ils soient propriétaires, locataires dans le parc privé ou auprès d'un bailleur social, de nombreux ménages vivent dans des logements mal adaptés à leurs besoins et à leurs revenus. Le Conseil de développement suggère de revoir les moyens existants au niveau local pour recentrer les aides non pas sur les allocations, compensations destinées à aider les ménages à payer leurs loyers et factures énergétiques, mais sur des mesures visant à réduire le coût global des logements.

- ▶ **Renforcer les moyens publics pour réduire les coûts des terrains constructibles** dédiés à la construction de logements locatifs privés sous contrats, sociaux ou en accession.
- ▶ **Mettre en place un plan de réduction des charges énergétiques dans les logements en 2 volets** – information/sensibilisation et moyens d'accompagnement et de financement de la rénovation thermique.

## Renforcer les moyens de lutte contre les décrochages – social, scolaire, universitaire

Ruptures familiales, surendettement, perte d'emploi, problèmes de santé, échec scolaire ou mauvaise orientation sont quelques-unes des situations à l'origine de « décrochages » qui peuvent mener des personnes de tous profils à « perdre pied » par rapport à leur environnement familial, éducatif, professionnel, social et, en conséquence, à leur précarisation, voire leur paupérisation.

Il est possible de limiter ces décrochages en soutenant, initiant des projets et des activités permettant aux habitants de se rencontrer. Entretenir des liens avec d'autres personnes que celles de son entourage familial, scolaire ou de travail, notamment par la pratique d'un sport, la participation à un projet local, des temps d'échanges... réduit en effet les risques de fragilisation et de précarisation des personnes confrontées à une rupture, un échec, une difficulté.

Quant aux décrochages scolaires ou universitaires, il est également possible de les prévenir. Parce que l'éducation

doit être une priorité absolue dans la lutte contre la précarité et la pauvreté et qu'elle n'est pas de la seule responsabilité de l'État, il est donc indispensable de renforcer les initiatives locales de soutien et suivi scolaires et d'appui à l'orientation des jeunes.

- ▶ **Soutenir et démultiplier sur toutes les communes et dans les quartiers les actions d'accompagnement collectif des habitants.**
- ▶ **Renforcer les actions de développement social dans les quartiers, dans les communes.**
- ▶ **Améliorer l'information sur les métiers et sur les parcours non linéaires de formation.**
- ▶ **Permettre aux jeunes d'expérimenter le travail en entreprise.**
- ▶ **Répertorier et diffuser les initiatives publiques et privées de soutien scolaire et universitaire.**

## Soutenir le développement d'activités créatrices d'emplois et renforcer l'accompagnement vers l'emploi

Le territoire angevin a subi de nombreuses pertes d'emplois depuis 10 ans qui ont placé de nombreux Angevins dans la précarité, voire dans la pauvreté. D'un côté, face aux mutations rapides – brutales parfois – des activités économiques, certains actifs sont plus fragilisés que d'autres, notamment les personnes peu qualifiées et celles qui n'ont pas bénéficié de formations professionnelles au sein de leur entreprise. De l'autre côté, parce qu'elles ne parviennent pas à recruter ou encore parce qu'elles n'ont pas investi à temps de nouveaux secteurs d'activités, de nouveaux marchés, de nouveaux modèles, certaines entreprises peuvent aussi se trouver fragilisées.

Angers Loire Métropole et les communautés de communes ont fait de l'emploi une priorité absolue dans l'action publique locale. Le Conseil de développement recommande donc d'adapter les politiques et les moyens mis en œuvre, avec leurs partenaires économiques et sociaux, dans les domaines suivants :

- ▶ **La communication sur les métiers et les entreprises locales** – revalorisation de l'image de l'entreprise, de certains métiers, etc.

- ▶ **L'appui à la création / à l'adhésion à des groupements d'employeurs** – comme moyen de recruter à temps complet et en CDI, de partager des emplois, etc.
- ▶ **L'accompagnement des TPE, PME et autres employeurs privés ou publics dans des nouveaux secteurs, avec fort potentiel d'emplois et dans le domaine social.**
- ▶ **L'accompagnement des entreprises dans des démarches de type « Responsabilité Sociale des Entreprises ».**
- ▶ **Viser l'exemplarité d'Angers Loire Métropole, des communautés de communes et des communes :**
  - Maintenir un haut niveau de commande publique, veiller à l'inclusion de clauses d'insertion dans les marchés publics, accueillir des stagiaires et des apprentis.
  - Soutenir le développement des structures d'insertion par l'activité économique.
  - Renforcer les outils et structures d'accompagnement en amont et en aval du recrutement.